

Décision n° 2022-JMB-079

Arrêté portant proclamation des résultats pour les élections des représentants des personnels du service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle – scrutin du 9 juin 2022.

LE PRÉSIDENT

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et D.714-1 à D.714-6 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
Vu les statuts du service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle ;
Vu l'arrêté n° 2022-JMB-063 portant organisation de l'élection ;
Vu l'arrêté n° 2022-JMB-070 portant recevabilité des candidatures ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le jeudi 9 juin 2022, sont proclamées élues pour siéger au conseil du service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO), les personnes dont les noms suivent :

Collège Personnels non-d'enseignants
- BOULOURET-BERTEL Nathalie
- CACERES Nathalie
- PUECH Sylvie

Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant

la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est affiché au bâtiment de l'administration centrale, sur le site du service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle, en particulier sur les lieux de vote. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 10 juin 2022,

Le Président de l'Université Paul Sabatier



Jean-Marc BROTO